

Décision Générale colonial

Décision n° 281 du 20 mars 1918

n° 281

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 mars 1948
Numéro JO n° 3 du 31/03/1948	Date du numéro 31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 197 du 18 février 1948 susvisée est abrogée. M. Hildenbrand (Pierre), contrôleur principal de 4e classe des douanes est chargé, pour compter du 7 mars 1948, des fonctions de chef du bureau central des douanes, à Djibouti.